

Les visites extérieures reprennent ; voici, le dispositif détaillé

...pour l'EHPAD Robert Barguisseau et l'USLD Les Jardins d'Automne



Les visites extérieures reprennent ; voici, le dispositif détaillé

Suite aux annonces gouvernementales autorisant de nouveau les visites dans les établissements d'hébergement et d'accueil pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) vous trouverez, ci-après, les modalités des visites pour les familles de l'EHPAD Robert Barguisseau et de l'Unité de Soins Longue Durée (USLD) du CH d'Auch.

Depuis le 25 avril 2020, la direction du CH d'Auch a mis en place les mesures suivantes :

Avant les visites :

La prise de RDV : une animatrice prend contact avec les familles des résidents pour leur proposer un créneau de visite qu'elle enregistre sur un planning (traçabilité). Seules deux personnes majeures peuvent venir pendant une heure (sous réserve que l'état de santé du résident le permette).

La localisation : elle leur sera précisée lors de la prise de rendez-vous. Si le résident n'est pas alité, et pour préserver la santé des plus fragiles, les visites ont lieu à l'extérieur du bâtiment. Des espaces extérieurs ont été identifiés et aménagés pour chacune des unités des deux établissements, ils ont un circuit sécurisé qui leur est propre afin d'éviter tout contact entre les visiteurs, les résidents et le personnel.

La fréquence :

5 visites sont organisées tous les jours

À leur arrivée :

Les visiteurs sont accueillis par un agent de l'établissement qui leur présente un livret d'accueil et la charte qu'il faut lire et signer,

Les mesures d'hygiène leur sont rappelées et il leur est demandé de se laver leurs mains (savon ou gel hydro-alcoolique),

Leur température est prise et ils remplissent un questionnaire médical attestant de leur bon état de santé.

Durant la visite :

Un professionnel de santé est présent tout au long de la rencontre,

Les distances physiques entre le résident et ses visiteurs sont d'au moins 1,50 m, le mobilier et la configuration des bâtiments ont été utilisés (grille, portail, tables, chaises) pour que ces distances soient respectées,

Il n'y a aucun contact physique possible et aucun échange de denrées/d'objets n'est autorisé.

Une fois la visite achevée :

Un nettoyage des surfaces susceptibles d'avoir été touchées est systématique fait avec un produit désinfectant.

Depuis le début des visites, les retours enregistrés sont positifs, les résidents et leurs proches sont satisfaits et apaisés de pouvoir enfin se revoir.

Ces modalités de visites extérieures étant très récentes, elles font l'objet d'une amélioration continue en fonction des retours des résidents et de leurs familles.

Entre ces visites, le lien avec les familles perdure grâce aux appels en visioconférences et téléphoniques.

Si vous avez des questions concernant le coronavirus, merci de composer le **0 800 130 000** (appel gratuit) ou de vous rendre sur le site officiel du gouvernement.